



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CREUSE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement du Limousin

GUERET, le 26 novembre 2010

Direction

Pour votre correspondance :

DREAL – Unité territoriale de la Creuse  
Cité administrative – Bat. B3  
17, place Bonnyaud  
23000 GUERET

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h30

-----

Le Directeur régional

à

Préfecture de la Creuse  
Pôle des Procédures d'Intérêt Public  
Place Louis Lacrocq  
BP 79  
23011 GUERET cedex

Objet : Société COSYLVA – Rubrique n° 1532  
Réf. : Votre courrier du 15 novembre 2010

Par courrier en référence, vous sollicitez notre avis sur la demande de la société COSYLVA située à Bourganeuf concernant la modification de la nomenclature des installations classées, et plus précisément, de la rubrique n° 1530.

Après examen, je vous propose d'inviter l'exploitant à actualiser le volume correspondant à la rubrique n° 1532, et ce, pour les deux sites de production sis route de Bénévent et ZA Langladure à Bourganeuf.